

Image not found or type unknown



Convocation Ordonnance pénale

Par **Jhjh**, le **07/03/2020** à **00:15**

Bonjour, j'ai reçue une convocation en vue d'une notification d'ordonnance pénal.
motif: mis en cause pour les faits de mise en danger de la vie d'autrui.

J'aimerais savoir si je doit y aller avec un avocat?

merci.

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **18:21**

Bjr @ tous

Cela dépend aussi du type d'affaire... si c'est une ordonnance contraventionnelle ou une ordonnance délictuelle etc...

Si vous envisagez de contester, dans le cadre d'un délit routier par exemple, un avocat est préférable.